



REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 janvier 2021, à 18 h 30 en huis clos. L'enregistrement de la séance est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

SONT PRÉSENTS

Monsieur Martin Rondeau, maire - *Visioconférence*
Madame Sylvie Durand, conseillère (siège n° 1) - *Visioconférence*
Monsieur Antoine Lessard, conseiller (siège n° 2) - *Visioconférence*
Madame Annie Bélanger, conseillère (siège n° 3) - *Visioconférence*
Monsieur Pierre-Michel Gadoury, conseiller (siège n° 4) - *Visioconférence*
Monsieur Sylvain Roberge, conseiller (siège n° 5) - *Visioconférence*
Monsieur Luc Lefebvre, conseiller (siège n° 6) - *Visioconférence*

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier - *Visioconférence*
Madame Isabelle Falco, greffière et adjointe exécutive – *Visioconférence*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Martin Rondeau, maire, agit à titre de président d'assemblée et M. Philippe Morin, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, la séance est ouverte à 18 h 54.

Tous les membres du conseil attestent la réception de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire conformément à l'article 156 du Code municipal.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) – ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX – DOSSIER N° RIRL-2016-493
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) – ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX – DOSSIER N° RIRL-2016-493

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-250 adoptée le 6 juillet 2020 et confirmant l'engagement du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2018-2021 ainsi que des dispositions temporaires applicables aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) relatives aux impacts de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ont débutés le 1^{er} septembre 2020 et que ceux-ci sont complétés depuis le 15 décembre 2020;

MERCREDI 27
JANVIER 2021
2021-01-27

2021-026

2021-027



REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

CONSIDÉRANT QUE la firme Parallèle 54 expert conseil qui a effectué la surveillance des travaux dans le cadre du projet, a émis, le 19 janvier 2021, une attestation de conformité portant sur les travaux de réfection de pavage des rues suivantes :

- Chemin Rivière-Blanche (7 560 m.lin.);
- Chemin Belle-Montagne (540 m.lin.);
- Rang Saint-François (1 850 m.lin.);
- Chemin Lac-Mondor (1 730 m.lin.);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre une reddition de comptes du projet au plus tard le 31 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY
ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha atteste par la présente résolution :

- 1) QUE les travaux de réfection de pavage réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2018-2021 - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) pour les chemins Rivière-Blanche, Belle-Montagne, Lac-Mondor ainsi que le rang Saint-François sont complétés depuis le 15 décembre 2020;
- 2) QUE le coût final desdits travaux s'élève à 2 760 432 \$;

QUE le conseil autorise le directeur général à soumettre, pour et au nom de la Municipalité, les documents de reddition de comptes exigés pour le versement;

QUE le conseil demande au ministère des Transports de procéder au versement de la contribution financière prévue au projet numéro RIRL-2016-493.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-028

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 18 h 59.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Martin Rondeau
Maire

Philippe Morin, directeur général et
secrétaire-trésorier

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».